
Adresse de la société populaire d'Epoisses qui présenté l'état des dons patriotiques et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Epoisses qui présenté l'état des dons patriotiques et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 291;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38448_t1_0291_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Ce qui fait un total général de deux cent vingt-un marcs, trois onces, six gros, tant en argent pur, qu'en argent doré, laquelle argenterie a été renfermée, avec l'étoffe mentionnée au présent recensement, dans un coffre en bahut, lequel a été ficelé en présence desdits citoyens Gounet et Ronné, et sur les nœuds d'icelle ficelle ont été apposés deux scellés avec les cachets du district de Lassay et du département de l'Orne; ledit coffre ou bahut resté en dépôt audit département pour être envoyé incontinent au comité de Salut public de la Convention nationale avec l'argenterie des églises de la ville d'Alençon, ce qui a été signé tant par lesdits citoyens Gounet et Ronné que par les administrateurs du département ci-devant nommés et le citoyen Hébert, orfèvre, tant la présente minute demeurée aux archives du département de l'Orne, qu'aux expéditions délivrées pour le comité de Salut public de la Convention nationale et pour les citoyens Gounet et Ronné. Et ont signé, F.-G. Le Masquerier, Villeneuve, Le Raitre, Boudiat et Duvak, administrateurs du département de l'Orne; Gounet et Ronné, administrateurs du district de Lassay, et Hébert, orfèvre.

Pour copie conforme par nous, vice-président et administrateur du conseil du directoire du district de Lassay soussignés. A Alençon, le douze frimaire l'an II de la République, une et indivisible.

G. GONNET, vice-président; RONNÉ,
administrateur du conseil.

La Société populaire d'Épisses (d'Époisses), district de Semur, département de la Côte-d'Or, demande que la Convention nationale reste à son poste (1).

Suit l'adresse de la Société populaire d'Époisses (2).

La Société populaire des amis de la Constitution séant à Épisses, aux représentants du peuple à Paris.

« Citoyens,

La justice nationale demandait de grandes victimes, vous avez frappé le tyran; Antoinette n'est plus, tous les conspirateurs sont sous la glaise de la loi, la République est fondée, les brigands de l'intérieur sont exterminés; les despotes de l'Europe reculent épouvantés; toute la jeunesse française couvre nos frontières; l'espoir s'anime dans tous les cœurs; voilà vos faits, vous sauvez la patrie.

« Représentants, les républicains ne sont pas adulateurs, vous avez rempli vos devoirs; la nation le reconnaît; voilà votre éloge. Le plus grand prix de vos travaux est dans vos cœurs.

En effaçant de la Constitution le dogme libéral de l'inviolabilité, en détruisant la sauvegarde des traîtres qui s'égarèrent parmi vous, vous avez acquis tous les droits à la confiance nationale. Restez à votre poste. Attendez que

la rage expirante de nos ennemis vous indique le moment de déposer vos pouvoirs. Si quelques scélérats hypocrites vous accusent de vouloir vous perpétuer dans l'exercice de vos fonctions, votre conduite sage, ferme et juste est votre réponse, et votre respect pour la souveraineté du peuple, le fondement de notre sécurité.

« Arrêté dans la séance d'octidi frimaire, 1^{re} décade de l'an II de la République, une et indivisible.

« G. ROYER, président; Lazare THIBAUT, commissaire député; F. MONGIN, secrétaire adjoint. »

Etat des dons patriotiques faits à la Convention nationale, depuis et compris le 11 frimaire an II de la République, jusques et compris le 20 du même mois (1).

Du 11 frimaire.

Le citoyen de l'Estang, curé, a donné 24 livres en une pièce d'or.

Le citoyen Gelée, commis à la Commission des subsistances, a donné une médaille d'argent, représentant le mariage du ci-devant roi en 1770.

Un des enfants de la section des Arcis a donné une petite médaille d'argent portant la même représentation.

Le département de Vaucluse a envoyé une décoration militaire.

Le citoyen Pierre-Florent Louvet, député, a donné, de la part de la citoyenne Gobeau, une croix d'or pour les frais de la guerre.

Le comité révolutionnaire de la section de l'Homme-Armé a déposé sur le bureau la croix de l'ordre de Malte, 11 dites de Saint-Louis, un cachet d'argent, une petite aigrette, composée de 8 roses, pierres fausses; 3 médailles d'argent, 15 médailles en cuivre.

Du 12 idem.

La Société populaire de Marolles a envoyé 130 livres en assignats; une décoration militaire; une médaille d'or pesant 1 once 22 grains, donnée par Michel-Etienne Bouret.

La commune de Chartres a envoyé 17 décorations militaires.

La commune de Saint-Martin-sur-Oreuse a envoyé 657 liv. 5 s. en assignats pour les frais de la guerre.

Le citoyen Dornier a déposé, au nom du district de Champlitte, 2 décorations militaires.

Le citoyen Leloup, garçon de bureau des assignats et monnaies, a donné 5 livres pour les vingt derniers jours du 1^{er} mois, et pour le mois entier de brumaire.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 95.

(2) Archives nationales, carton C 286, dossier 835.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 96 à 100.